

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne
Office de l'enseignement secondaire
du 2^e degré et de la formation
professionnelle
Mme Rebekka Schraner
Kasernenstrasse 27
3000 Berne 22

rebekka.schraner@erz.be.ch

La Neuveville, le 15 mai 2012

Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle – avis du Conseil du Jura bernois

Madame,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris position sur le projet de plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP). Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer sur le sujet dans le cadre des travaux visant à préparer l'avis qui sera rendu par le canton de Berne. Notre avis est le suivant :

Question 1 (évaluation globale / remarques générales)

- 1.1. Le CJB salue les objectifs généraux du PEC, la volonté de renforcer la qualité de la MP ainsi que le positionnement visé, également sur le plan international. Nous relevons la nécessité de maintenir, voire de renforcer l'accès aux formations subséquentes les plus diverses (hautes écoles pédagogiques, Universités, etc.) grâce à des « passerelles ». Pour le Jura bernois, le fait que ce cursus puisse être dispensé sur place permet de renforcer le niveau général de formation de la population résidente. Cela a également des effets sur l'attractivité de l'offre à destination de la jeunesse, ce qui profite à l'économie et à la démographie du canton de Berne.

Question 2 (Introduction et partie générale)

- 2.1. Le CJB est d'accord avec les orientations de la MP et insiste sur l'importance de maintenir des spécificités fortes liées aux différents secteurs d'activité, afin de favoriser l'adéquation avec les besoins des PME. Nous soutenons les PEC spécifiques pour certaines branches suivant les orientations (par exemple les langues étrangères dans le domaine commercial).

- 2.2. En ce qui concerne les formations intégrées avec MP, il importe de favoriser la coordination avec les voies qui mènent au CFC., de manière à permettre des passages harmonieux en cours de formation. La flexibilité dans ce domaine est essentielle et permet d'éviter aux jeunes de se trouver dans des impasses à cause d'un choix initial qui n'a pas convenu.
- 2.3. En ce qui concerne l'enseignement des langues, le CJB est clairement opposé au projet d'accorder une dotation horaire à l'anglais en générale supérieure à celle de la deuxième langue nationale alors que les compétences visées au terme de l'apprentissage sont identiques. La dotation doit au minimum être la même. Dans les domaines de la santé-social et du commerce, la 2e langue est, sauf exceptions, plus importante que l'anglais.
- 2.4. Tout en étant conscient qu'à dotation horaire globale identique, le renforcement de certains domaines ne peut se faire qu'au détriment d'autres branches, le CJB regrette l'affaiblissement relatif des branches de culture générale (réduction de la dotation de la branche Histoire & institutions politiques + disparition de la discipline à option Arts & civilisations, qui va dans le sens inverse des objectifs visés par le programme Education et culture et n'est qu'imparfaitement remplacé par une branche Technique et environnement).

Question 3 (PEC spécifiques aux branches)

- 3.1. Le programme de la branche Technique et environnement paraît extrêmement axé sur les techniques et laisse peu de place aux aspects plus sociétaux ou philosophiques.
- 3.2. Dans la formation commerciale, la coordination pourrait être problématique avec les plans d'études issus de la réforme 2012 en ce qui concerne l'intégration des branches spécifiques au CFC dans la MP (Informatique, communication et administration ICA ; Apprendre & Relier ; Compétences interdisciplinaires CID, etc.). Cela pourrait poser des problèmes de dotation horaire.

Question 4 (directives)

- 4.1. Le CJB soutient clairement la MP multilingue et les directives y relatives. Nous rappelons à ce sujet le programme commun CJB-CAF en matière de bilinguisme qui stipule que nos deux conseils « appuient le développement des offres de formation bilingues français-allemand sur l'ensemble du territoire cantonal [...] en tant que prestations accessibles à chacun-e, sur une base volontaire et complémentaire à l'offre de base dans la langue maternelle. » Alors que l'ESC La Neuveville jouit d'une longue tradition de collaboration entre les communautés linguistiques, nous estimons que le canton de Berne devrait prendre langue avec le ceff afin de sonder s'il serait intéressé à développer des offres multilingues, ce qui pourrait constituer une chance pour la jeunesse du Jura bernois et du Seeland ainsi qu'un renforcement de la cohésion cantonale.

Question 5 (Examens)

- 5.1. Au vu de sa remarque précédente sur la dotation horaire de l'anglais et de la 2e langue (question 2), le CJB estime que les examens écrits doivent impérativement être comparables dans ces deux branches.

Remarque complémentaire

Lors de l'élaboration en 2002 des plans d'études actuellement en vigueur, les cantons de Berne et du Jura avaient adopté un document commun. Le CJB souhaite qu'il soit fait de même en vue des futurs plans d'études pour la MP.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Manfred BÜHLER

Fabian GREUB

Copie : G. Lévy, J.-P. Lüthi, Chr. Bürki, CAF